

Département de la Creuse

Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest

Envoyé en préfecture le 17/04/2019 Reçu en préfecture le 17/04/2019

Affiché le

ID: 023-200067189-20190408-20190433-DE

2019/04/33

COMMUNAUTE DE COMMUNES CREUSE SUD-OUEST DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 08 avril 2019 - Délibération n° 2019/04/33

<u>Objet</u>: ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS DANS LE CADRE DE L'ACTION EDUCATIVE LOCALE ET DE L'AIDE AUX EVENEMENTIELS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 08 avril, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Creuse Sud-Ouest s'est réuni en session ordinaire à l'espace culturel Claude Chabrol, commune de Sardent sur la convocation en date du 04 avril 2019, qui lui a été adressée par M. le Président, conformément aux articles L 5211-2 et 2122-8 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents: MM. PACAUD — JUILLET — CHAUSSECOURTE — SARTY — SIMON-CHAUTEMPS — MALPELET — JOUHAUD — CHAPUT — LALANDE — GIRON — DESLOGES - GAUCHI — CHAUSSADE — MARTINEZ — BUSSIERE — LUMY — PEROT — ROYERE — LAINE — GRENOUILLET — LAGRANGE — PAMIES — LABORDE — PATEYRON — GAUDY — COUSSEIROUX — TRUFFINET et Mmes LAURENT — SPRINGER — JOUANNETAUD — PIPER — LE LUYER — SUCHAUD — DESSEAUVE — DURANTON — JOUANNY — HYLAIRE — THOMAS — DUMEYNIE — POITOU — DEFEMME et LAPORTE.

<u>Etaient excusés</u>: MM. ESCOUBEYROU — RIGAUD — SIMONET — AUBERT — PARAYRE — DUGAY — TRUNDE — RABETEAU — GUILLAUMOT — SCAFONE — TOUZET — CALOMINE — DERIEUX — LEHERICY — GAILLARD — RICARD — DOUMY et Mmes CAPS — LAGRAVE — COLON — PATAUD et COMBEAU.

Pouvoirs:

- 1. M. RIGAUD donne pouvoir à M. JOUHAUD
- 2. Mme CAPS donne pouvoir à M. LALANDE
- 3. Mme LAGRAVE donne pouvoir à M. CHAPUT
- 4. M. TRUNDE donne pouvoir à Mme LAPORTE
- 5. M. SCAFONE donne pouvoir à M. PEROT
- 6. M. DERIEUX donne pouvoir à M. GAUDY
- 7. M. LEHERICY donne pouvoir à M. SIMON-CHAUTEMPS
- 8. M. GAILLARD donne pouvoir à Mme DEFEMME

<u>Suppléances</u>: M. MALPELET remplace M. ESCOUBEYROU – Mme DESSEAUVE remplace Mme COLON – Mme DURANTON remplace M. SIMONET – Mme JOUANNY remplace M. PARAYRE – Mme THOMAS remplace M. DUGAY – Mme POITOU remplace M. TOUZET et M. TRUFFINET remplace Mme PATAUD.

Secrétaire de séance : Mme Delphine POITOU.

Scrutin ordinaire

En exercice	Présents			Votants			
64	42	50					
Pour	Contre	Abstention(s)	Blanc(s)	Nul(s)	Refus de vote		
43	1	6					

Envoyé en préfecture le 17/04/2019 Reçu en préfecture le 17/04/2019

Vu la délibération n°20190428 du Conseil communautaire en date du 08 avril 2019, dont l'enveloppe prévisionnelle dédiée au soutien des évènementiels et à l'action éducative locale ;

Considérant l'action éducative locale mise en œuvre par la Communauté de communes et notamment les aides attribuées aux associations pour la coordination de l'offre d'animations culturelles et sportives et l'organisation d'activités pour les enfants, les jeunes et leurs familles sur son territoire ;

Considérant les candidatures reçues et les propositions de la commission intercommunale « Vie culturelle et associative »;

→ Le conseil communautaire décide d'attribuer les subventions suivantes pour l'année 2018, représentant une enveloppe totale de 68 318.00 €.

Association	Action	Lieu	Date	Montants	
Société des Amis du Moutier d'Ahun	Programme d'animation	Moutier d'Ahun	du 21/04 au 1 ^{er} /09	1 660,00€	
SPT Lavauzelle	Programme d'animation	Territoire intercommunal	du 22/04 au 31/08	700,00€	
La Métive	Programme d'animation	Moutier d'Ahun et intercommunal	année 2019	5 400,00 €	
Lou Chami Bourganiauds	L'Enjambée creusoise	Bourganeuf et environ	9/06	7 000,00 €	
vстт	Championnat de France de Cross Country	Royère de V.	22 et 23/06	5 000,00 €	
Les amis de la pierre de Masgot	Masgot Hanté	Fransèches	26 et 27/10	3 700,00 €	
Passe à ton voisin!	Festival Pas Pareil	Royère de V.	du 29/05 au 2/06	1 285,00 €	
Radio Vassivière	Gala d'accordéon	Royère de V. et intercommunal	09/06	1 020,00 €	
Rock en Marche	concert	St Martin Ste Catherine	4/05	500,00€	
Lavaud Soubranne	Festival Ciné des villes Ciné des champs	Bourganeuf	du 24 au 27/10	8 000,00 €	
Pour l'embellissement et la protection du petit patrimoine de Chasselines	Halloween à Chasselines - Balade nocturne animée (5ème édition)	St Michel de Veisse	31/10	315,00 €	
Total enveloppe aides aux évènementiels					

Association	Action	Montant	
UFOLEP	Ecole multisports	3 200,00 €	
TC La Leyrenne	Le tennis pour tous	1 200,00 €	
Jeune Sapeur-Pompier	Formations	500,00€	
Le Dragon Noir	Ateliers sportifs	1 200,00 €	
	Journée d'initiation		
LICD Daywaan ay f	Tournoi futsal pour un public féminin	2 500 00 6	
USB Bourganeuf	Structuration de l'école de football	2 600,00 €	
	Développer la professionnalisation		
	Fonctionnement et stage		
	Tournois et journée récréative	2 600,00 €	
Sporting Club Sardentais - Foot	Intervention en temps périscolaire		
ACC23	Challenge Maurice Faure		
	Challenge Féminin		

Envoyé en préfecture le 17/04/2019 Reçu en préfecture le 17/04/2019

Association	Action	Affiché le	Montant
	Chabatz d'entrar	- ID : 023-200067189-	20190408-20190433-DE 2 500,00 €
Agora	Local Jeunes	2 500,00 €	
Les Plateaux Limousins	Programme d'animations et de séjours		2 800,00 €
Interlude	Les mercredis interlude		600,00€
Joyevivaces	Rendez-vous nature		1 000,00 €
Des Racines et du Cirque	Développement de l'école de cirque		1 500,00 €
Les amis de la pierre de Masgot	Stages intergénérationnels de sculpture et	de création	1 000,00€
Fanfare municipale Bourganeuf	Création d'un Orchestre de jeunes		1 000,00 €
	Atelier théâtre		1 200,00 €
Thé atr'enfants	Vacances artistiques		800,00€
	Nouvelle activité théâtre		2 000,00 €
Compagnie ATLATL	Stage spectacle		1 500,00 €
L - LAAD	Atelier d'éveil musical		200,00€
Le LAAB	Atelier / cours de dessin		200,00€
Entrechats	Atelier de danse hebdomadaire		600,00€
Télémillevaches	Retour vers le futur III - atelier vidéo		1 000,00 €
	"Autour de la musique"		360,00€
De l'estre de l'Aren	"Autour du conte"		651,00€
Radio Vassivière	"Interviews d'auteurs"	360,00€	
	"une émission radio"		667,00€
Total enveloppe AEL			33 738.00 €

Fait et délibéré les jour et mois et an susdits, Au registre suivant les signatures.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président, Sylvain GAUDY.